

**COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N°2025-41 – 05-08****SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire.

Date de convocation : 22 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de voix : 19

- Étaient présents :Jean-Luc DARMANIN, Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, **Adjoint** ;André SCHMIDT, Christiane CAMBEFORT, Bernard GOMBERT, Monique BEC, Pascal SOUYRIS, Thierry LUCAT, Élodie PAULS, Pierre ROSSIGNOL, Martine LAMOUREUX, Pierre BOLLIET, Sébastien SOULIER, Anne THÉVENOT, **Conseillers** ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Étaient absents excusés : Jean FABRE, Sylvette PIERRON, Agnès CONSTANT**- Procurations :** Jean FABRE à Jean-Luc DARMANIN

Sylvette PIERRON à Monique GIBERT

Agnès CONSTANT à Thierry LUCAT

- Secrétaire de séance : Monique BEC*La séance est ouverte à 18H30.***Délibération n°2025-41 – 05-08 / Adhésion à Hérault Ingénierie et désignation des représentants à l'assemblée générale :**

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose que « le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence technique. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier » ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 25 juin 2018 portant installation de l'Agence Départementale ;

Vu les délibérations AG/2025/04/07/06 du 7 avril 2025 portant modification des statuts et AG/2025/04/07/08 du 7 avril 2025 portant modification du règlement intérieur ;

Monsieur le Maire expose :

En 2018, le Conseil Départemental ainsi que des communes et EPCI, membres fondateurs, ont créé, sous la forme d'un Établissement Public Administratif, une agence départementale au service des communes et de leurs groupements, dénommée Hérault Ingénierie.

Cette agence a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du département de l'Hérault adhérents, une assistance d'ordre technique, juridique et financier, dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement, du développement durable des territoires et de toute problématique de gestion locale.

Cette structure permet de mutualiser les ressources et les besoins de ses membres en matière d'ingénierie publique, afin de conforter la solidarité territoriale, le développement des initiatives locales et l'autonomie des collectivités du territoire départemental.

Les collectivités adhérentes s'acquittent d'une cotisation annuelle calculée sur la base de la population DGF de l'année N-1 et selon le barème prévu dans le règlement intérieur.

La cotisation actuelle est de 0.30 € par habitant, ce qui représente une adhésion annuelle d'environ 740 € par an pour Saint-Pargoire.

Considérant l'intérêt pour la Commune de bénéficier d'un service doté d'une ingénierie technique, juridique et financière lui permettant de mener à bien techniquement et juridiquement les projets qu'elle souhaite engager dans les domaines précités, il est proposé d'adhérer à l'agence départementale Hérault Ingénierie.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les projets de statuts et de règlement intérieur joints en annexe,

DÉSIGNE le Maire en qualité de titulaire ainsi que Monsieur Sébastien SOULIER en qualité de suppléant pour représenter la Commune à l'assemblée générale de l'agence,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Maire,
Jean-Luc DARMANIN

